PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT

M. Florent BORDET

M. Denis HERMANT

Mme Valérie DESFORGES

Mme Mélina LEGAGNEUR

M. François LEFEBVRE

M. Marc ALBERGE

M. Joël L'HERMITE

M. Guillaume HENON

M. Gérald ANSART

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Etaient absents excusés:

Mme Aline OSTROWSKI (pouvoir à Mme Valérie DESFORGES)

M. Marc ALBERGE (pouvoir à Mélina LEGAGNEUR)

Mme Ambre FOULON (pouvoir à M. François LEFEBVRE)

Mme Astrid DEBUYSSCHER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil.
- 3. Noms de rue dans la phase 3 du lotissement et ZAC.
- 4. Subventions aux associations
- 5. Choix devis pour peinture école.
- 6. Demande subvention aménagement centre bourg-tour de mare
- 7. Dérogations au repos dominical pour 2023 chez MARKET
- 8. Modification constitutions des commissions (reporté)
- 9. Instauration de la durée annuelle légale du travail de 1607 heures (report séance du 10.10).
- 10. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : demande de subvention DETR pour le mobilier scolaire, admission en non-valeurchoix marché public pour les repas cantine avec la CCTNP.

- 1) L'assemblée désigne Mme Mélina LEGAGNEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
- 2) Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.
- 3) Nom de rue dans la phase 3 du lotissement ZAC

Madame le Maire propose de nommer une impasse dans la phase 3 du lotissement du quartier du petit bois et une rue dans la ZAC de la Montignette,

Elle propose Impasse du Héron pour le lotissement et Rue du Mont Plaisir pour la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire donne lecture des propositions de subventions à attribuer aux associations de la commune pour l'année 2022, suite au recueil des informations financières et fonctionnelles de celles-ci, comme suit :

Bocage en chœur	1 200 €	ACPG	500 €
Badminton	700 €	Club des ainés	1000 €
Diablokor	1 200 €	L'ABELVI	600 €
AAE Football	3 000 €	Coopérative scolaire	900 €
Foyer pour tous	0 €	USEP	350 €
Judo club	1 400 €	APEL	600 €
UMVB	1 000 €	Poterie	1200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

5) Choix devis pour peinture école

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de repeindre certaines pièces de l'école maternelle : le petit hall-le grand hall, le coin bibliothèque, le couloir, les sanitaires, le dortoir,

Trois devis ont été reçus pour cette réfection : Baticonceptamen- Cathy peinture et Coté peint.

L'entreprise, la mieux-disante et ayant répondu à l'option de fourniture et pose d'une lisse murale « PARKID » est la société Baticonceptamen pour une montant de 19 196.90 € et 3 742.80 € (pour l'option).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir cette entreprise.

6) Demande de subventions pour l'aménagement du centre bourg-tour de mare

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement du centre bourg, abords de la mare, dans la phase AVP, a remis son projet d'estimation du montant des travaux.

Le montant estimé pour la commune est de 856 105.30 € HT -1 027 326.36 € TTC Le montant estimé pour le Département est de 390 009 € HT - 468 010.80 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 selon le plan financier suivant :

MONTANT HT DES ETUDES	26 600.00 €	
MONTANT HT ESTIME DES		
TRAVAUX	856 105.30 €	
MONTANT TOTAL HT	882 705.30 €	
MONTANT TTC	1 059 246.36 €	

FINANCEURS	
ETAT DETR 40%	353 082.12 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 40%	353 082.12 €
COMMUNE (DONT TVA)	353 082.12 €

Le projet d'aménagement sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

7) Dérogations au repos dominical pour 2023 chez MARKET

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par le Directeur du super marché MARKET, à Villers-Bocage, sollicitant une dérogation au repos dominical pour l'année 2023, pour 5 dimanches, toute la journée soit les :

3 septembre, 10, 17, 24 et 3 décembre.

Ces dérogations doivent être acceptées par le Conseil Municipal et actées par arrêté du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 10 pour, 3 contre et 1 abstention, cette demande et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté y afférent.

8) instauration de la durée annuelle légale du travail à 1607 heures

Madame le Maire rappelle que l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail.

Ainsi, la durée du temps de travail doit être harmonisée à 1607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'instauration de la durée annuelle légale du travail à 1607 heures.

9) achat mobilier classes école primaire-salle de garderie-coin bibliothèque et informatique-demande subvention DETR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper deux salles de classe, en primaire, de nouveaux mobiliers. Le mobilier actuel est devenu vétuste. De plus, elle propose d'acheter une table d'écolier PRM pour permettre aux enfants en fauteuil roulant occasionnel, d'être mieux installés en classe.

Elle propose de mettre à disposition des poufs et canapés dans la salle de garderie et d'aménager le coin bibliothèque et informatique. Un lot de chaises viendra compléter ces aménagements dans les écoles, médiathèque et mairie.

Le montant des deux devis s'élève à 15 156.70 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023, à hauteur de 40% selon le plan de financement suivant :

Montant DETR : 6 062.68 €

Fonds propres de la commune : 12 125.36 € (TVA incluse)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis et autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2023.

10) admission en non-valeur

Madame le Maire informe le Conseil municipal que certaines créances restent irrécouvrables malgré toutes les démarches effectuées par le comptable public pour recouvrer celles-ci.

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- 266.76 €
- 0.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur ces deux créances.

11) Marché public pour les repas cantine avec la CCTNP

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie monte un marché public pour la livraison des repas de cantine en liaison froide pour leurs écoles dont elle a compétence et qu'il est possible d'intégrer ce marché, pour les communes qui le souhaitent.

Etant donné qu'une réflexion est menée, au sein de notre commune, pour changer le système de restauration, elle demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent profiter du marché de la CCTNP.

Après discussion, il est fait le choix de rester indépendant afin de pouvoir étudier plusieurs systèmes de restauration : liaison froide, liaison chaude ou en régie.

Séance levée à 22h50.